

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisse 15 centimes, offres et demandes de
places 10 centimes le millimètre,
étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Importation et exportation de l'horlogerie, bijouterie, etc., pendant les 9 premiers mois 1932 et 1931.

Positions	Désignation de la marchandise	IMPORTATION				EXPORTATION			
		9 premiers mois 1932		9 premiers mois 1931		9 premiers mois 1932		9 premiers mois 1931	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Horloges et montres	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.
931	Mouvements finis de montres	3.782	26.557	4.022	30.877	1.086.224	10.584.620	1.457.740	17.066.308
932	Boîtes de montres, brutes ou finies, en métaux communs	81.911	249.957	96.600	384.047	529.367	640.441	1.028.468	913.928
933-a	Boîtes de montres, brutes ou finies, en argent	3.309	22.370	19.343	170.762	12.853	69.683	42.678	257.695
933-b	Boîtes de montres, brutes ou finies, en plaqué or	52.281	207.018	206.430	918.353	49.685	198.466	95.855	472.057
933-c	Boîtes de montres, brutes ou finies, en or ou platine	476	47.391	716	62.010	14.938	423.577	42.007	1.155.233
935-a	Montres de poche, à boîtes métal	381	3.796	742	6.470	1.701.559	7.285.571	2.945.100	14.720.053
935-b	Montres de poche, argent	40	1.071	193	3.248	73.932	1.295.005	188.969	4.256.302
935-c	Montres de poche, or	15	1.960	135	10.075	29.197	2.507.111	63.055	5.584.990
935-d	Montres de poche, compliquées	17	260	108	4.497	38.460	954.138	58.407	1.688.963
936-a	Montres-bracelets nickel	43	491	89	5.156	1.684.723	12.082.464	2.300.782	17.192.131
936-b	Montres-bracelets argent	6	146	50	1.908	127.378	1.528.761	322.733	4.471.874
936-c	Montres-bracelets or	1	2.200	184	28.018	152.394	5.893.902	412.281	14.890.770
936-d	Montres-bracelets compliquées	174	11.490	594	36.481	4.584	295.309	4.399	30.722
936-bis	Montres-automobiles	45	887	43	903	107.359	1.029.531	169.205	2.002.608
936-e ¹	Autres montres, à boîte métal	1.279	10.977	1.596	16.040	38.423	705.582	69.720	1.348.916
936-e ²	Autres montres, à boîte argent	1	80	15	1.496	596	23.509	1.709	90.316
936-e ³	Autres montres, à boîte or	2	100	1	10	38	4.343	123	23.605
	Total des 9 premiers mois 1932	143.703	586.751	330.361	1.680.351	5.651.710	45.522.013	9.203.231	86.456.534
	» » » » 1931	330.361	1.680.351	—	—	9.203.231	86.456.534	—	—
	Différence des 9 premiers mois 1932	-186.658	-1.093.600	—	—	-3.551.521	-40.934.521	—	—
		q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
925	Parties ébauchées et ébauches de pendules	2,85	2.811	5,67	7.572	8,39	37.680	21,94	121.371
926	Parties finies de pendules	121,93	125.976	188,61	257.288	51,12	137.267	121,60	367.348
927	Horloges pour édifices	39	297	10,19	6.641	4,03	2.230	3,39	3.260
928	Pendules de cheminée et d'applique	1061,67	706.329	1009,08	793.747	59,62	184.015	160,93	445.299
929	Réveils	431,15	310.149	349,44	265.189	63,60	130.768	152,97	292.870
930	Parties ébauchées et ébauches de montres	7,25	58.086	12,49	91.505	309,08	2.002.088	362,88	2.230.168
934	Pièces détachées finies de montres	4,44	95.274	9,68	397.600	441,70	6.703.498	572,44	9.736.235
	Total des 9 premiers mois 1932	1.629,68	1.298.922	1585,16	1.819.542	937,54	9.197.546	1.396,15	13.196.551
	» » » » 1931	1.585,16	1.819.542	—	—	1.396,15	13.196.551	—	—
	Différence des 9 premiers mois 1932	+ 44,52	-520.620	—	—	- 458,61	-3.999.005	—	—
	Total général des 9 premiers mois 1932	—	1.885.673	—	—	—	54.719.559	—	—
	» » » » » 1931	—	3.499.893	—	—	—	99.653.085	—	—
	Différence totale des 9 premiers mois 1932	—	-1.614.220	—	—	—	-44.933.526	—	—
747	Outils d'horlogerie	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
	Verre	15,45	30.931	25,56	55.554	74,60	259.756	90,19	329.280
689	Boules en verre, pour verres de montres, etc.	2252,55	556.319	2392,69	621.441	1,75	2.678	8,01	4.869
694-b	Verres de montres, polis	8,18	16.080	0,53	735	57,83	111.687	0,74	1.237
	Articles plaqués, dorés, etc.	682,81	1.769.353	672,29	1.936.775	3,30	14.862	4,16	19.817
873-a	Articles dorés ou argentés	0,84	5.126	2,21	21.391	0,04	893	0,07	454
873-b	Articles plaqués or ou argent								
	Orfèvrerie	7,15	342.395	10,28	594.470	7,22	269.224	9,56	374.472
874-a	Orfèvrerie or	88,62	1.010.207	72,13	1.438.386	6,85	115.716	35,35	442.142
874-b	Orfèvrerie argent, même dorée								
	Bijouterie	10,39	1.348.058	13,13	2.347.322	0,69	221.077	1,23	387.631
874-c	Bijouterie vraie	159,99	958.615	165,24	1.037.570	19,43	117.994	103,63	270.441
1146	Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux								
	Pierres gemmes de tout genre	30,57	357.178	47,99	125.384	15,28	243.372	42,54	679.351
638-a	Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie	7,46	232.946	2,73	236.771	35,96	1.282.054	18,09	1.908.075
638-b	Autres								
955	Phonographes, cinématographes	489,91	724.330	1387,79	1.872.023	2.991,58	2.037.256	6.698,47	4.788.297
965	Boîtes à musique, finies	7,76	5.717	37,52	27.062	107,89	186.076	244,77	445.159
898 M1	Machines-outils	29.102,93	6.289.956	34.795,44	8.899.730	11.380,93	6.032.837	14.999,65	10.079.503

La vente de l'avenir pour chaque horloger.

La pendule électrique à moteur-remontoir breveté, système Zbinden, branchée directement sur le courant de la lumière, sera bientôt installée dans chaque foyer. Prenez part à notre grande campagne de vente et demandez-nous un certain nombre de nos catalogues richement illustrés, à distribuer à vos clients.

A. Schild S. A., Grenchen (Suisse).



GROSSISTES!

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A.“
„Petit Fils Roskopf“ et „Roskopf Enkel“
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19^{mm}, lépine et savonnette, haut. 22 et 26 douzièmes.
Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 10 1/2^{mm}, ancre, 7, 10 et 15 pierres,
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:
10 1/2^{mm} ancre — 16 à 19^{mm} ancre, 22/12 et 26/12 —
16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19^{mm}/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,
seconde au centre, avec et sans stop

Heures sautantes; automates; façon 8 jours
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes
Montres à clefs, à vis, chemin de fer
Montres maçonnières, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

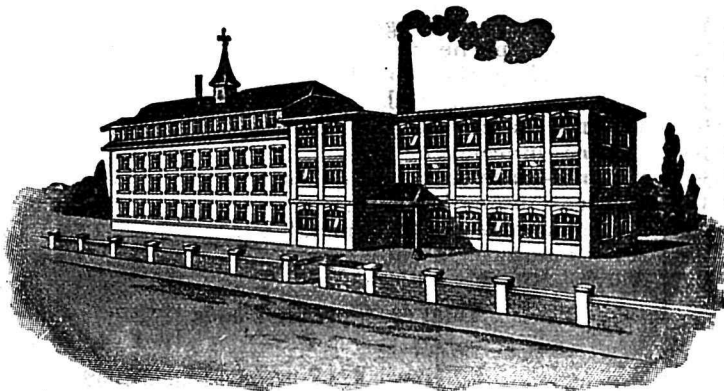
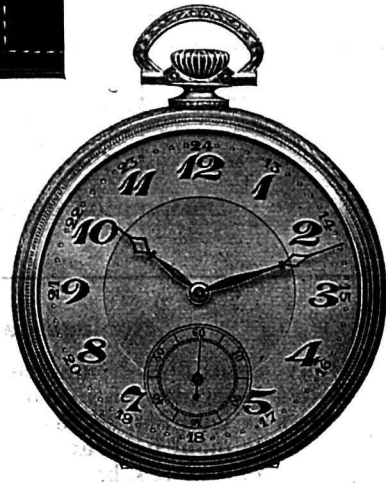
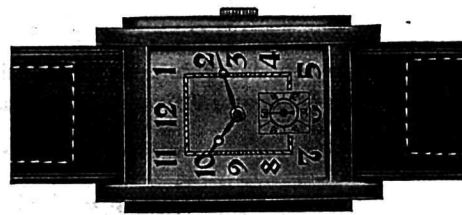
(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)
à **RECONVILIER (Suisse)**



La
montre
de
qualité



Etablissement fondé en 1902

PIERRES FINES
pour l'Horlogerie

Rubis scientifiques

Grenat, saphirs, rubis, etc.

qualité soignée, en tous genres
fabriqués entièrement par

THEURILLAT & CO

- Porrentruy -

LIVRAISON PAR RETOUR 2291

HOTEL SEELAND

à la Gare **BIENNE** Tél. 27.11

Le plus moderne. Chambre à 4, 5 et 6 fr. Cuisine au beurre.
Dîners à fr. 2.50, 3.50, 4.50.

Salle de Conférences. Dr. A. Lempen.

exigez le

Chromage

A. STROHL & C^{ie}, Bienne

Téléphone 23.77

6, Chemin de la Champagne.

Mouvements baguette

3 et 4 1/4^{mm} Eta, 3 3/4^{mm} Fontainemelon, 4 1/4^{mm} Peseux, 4 1/2^{mm} A. S. ainsi que
tous mouvements ronds et de forme, de 4 3/4 à 9 3/4 lig., heures sautantes
instantannées 4 1/4 et 6 3/4^{mm} Peseux, en qualité soignée sont fournis par

BENOIT FRERES

Téléphone 22.735

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Parc 128

ROBERT MATTER
CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 23.581

Qualité garantie
Organisation technique
Livraisons rapides

SERTISSAGES

Négociations commerciales germano-suisse

Les pourparlers entre négociateurs allemands et suisses continuent à Berne. On ne peut encore se prononcer quant à leur issue.

En attendant de pouvoir donner des renseignements plus positifs, nous publierons aujourd'hui les droits qui ont été proposés, pour l'horlogerie, par les délégations horlogères allemande et suisse, dont il a été rendu compte brièvement dans la *Fédération Horlogère Suisse* du 28 septembre écoulé:

Accord du 27.IX.1932	Comparaison avec Ancien traité (arrivé à échéance le 4.II.1932)		
	Tarif général (droits actuels)	La pièce	Mk.
1. Tarif douanier allemand:			
N° 929. Montres de poche y compris les montres à répétition, montres-bracelets:			
a) avec boîtes en or ou platine (bracelet) (de poche)	2.50	10.—	3.—
b) avec boîtes en argent, etc.	1.50	5.—	2.50
c) avec boîtes en métal, etc.	1.40	3.—	1.80
N° 930. Boîtes de montres de poche et de montres-bracelets:			
a) en or ou platine: (bracelet) (de poche)	1.35	8.50	1.50
b) en argent, etc.: (bracelet) (de poche)	0.35	3.50	0.75
c) en métal, etc.	0.25	1.50	0.25
N° 931. Mouvements finis et ébauches:	1.15	1.50	1.50
2. Tarif douanier suisse:			
Nos 932. Boîtes métal, etc.	0.25	0.50	
933a » en argent	0.35	0.75	
933b » en plaqué-or	0.25	1.—	
933c » en or ou platine	1.35	2.—	

Des démarches ont été faites de part et d'autre pour que l'accord entre en vigueur à fin octobre courant, éventuellement d'une façon provisoire, si l'entente générale n'est pas encore effectuée à cette date.

Chambre suisse du commerce

La Chambre suisse du commerce s'est réunie à Zurich le 7 octobre sous la présidence de son président, M. John Syz, pour sa 116^e séance.

Elle a tout d'abord entendu un rapport sur l'état actuel des *relations commerciales avec l'Allemagne*. Le rapporteur, après avoir fait un examen historique de la question, a étudié en premier lieu la convention signée avec ce pays en juin dernier et qui a trait au tourisme. Il y a lieu de relever à ce sujet que, si malgré la signature de cet arrangement, les Allemands sont venus relativement peu nombreux cette année séjourner dans nos stations climatiques, la raison ne doit pas lui en être attribuée. Il faut rechercher, au contraire, les motifs de cette abstention dans l'appauvrissement général du peuple allemand et dans la diminution de sa capacité de dépenses ainsi que dans le fait que certaines stations étrangères, dans le Tyrol et le Vorarlberg en particulier, offrent des conditions meilleures, la vie y étant moins chère. Après que le rapporteur eut ensuite rappelé l'accord signé avec l'Allemagne au mois de juillet dernier concernant le commerce des devises, il a indiqué succinctement l'état actuel des négociations commerciales avec ce pays, en relevant les augmentations douanières que celui-ci a mises en vigueur dans le courant du mois de septembre.

La Chambre suisse du commerce a ensuite discuté la question de l'état actuel des *accords de « clearing »* que la Suisse a signés avec l'étranger. On sait que ceux-ci sont au nombre de quatre, les pays avec lesquels il en a été convenu étant l'Autriche, la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie. On sait toutefois que l'accord avec l'Autriche n'existe plus que dans le sens d'une convention destinée à permettre la liquidation du solde du montant versé à la Banque nationale autrichienne pour les exportateurs suisses. On

peut considérer que la liquidation de ce solde se poursuit d'une manière relativement satisfaisante grâce au fait que l'exportation autrichienne en Suisse indique une tendance assez ferme. Les « clearings » avec la Yougoslavie et la Hongrie, par contre, se trouvent dans une situation difficile, leur fonctionnement se heurtant à différents obstacles. Parmi ceux-ci il y a lieu de mentionner avant tout l'absence de renseignements précis que l'on possède sur le montant des avoirs suisses à l'étranger faute de statistique donnant ces indications. Or, généralement ces avoirs sont plus élevés qu'on ne le suppose. Par ailleurs, on peut constater que l'entrée en vigueur d'un accord de « clearing » a pour effet de diminuer l'exportation du pays même ayant promulgué les mesures restrictives du commerce des devises et de réduire par là même le montant des sommes pouvant être versées au « clearing ». Cette constatation se présente sous l'aspect d'un phénomène général ayant son origine dans le fait que le cours adopté pour constituer la base du « clearing » est le cours au pair et non pas le cours effectif de la monnaie du pays restreignant l'octroi des devises. Ainsi le montant de l'exportation hongroise en Suisse a reculé dans de fortes proportions depuis l'époque où nous avons signé avec ce pays un accord de « clearing ». On espère néanmoins qu'à la suite des négociations ayant récemment eu lieu avec ce pays, la situation s'améliorera quelque peu. On sait, en effet, que la Suisse a convenu d'acheter à la Hongrie quelques centaines de wagons d'orge. Il y a lieu toutefois de relever que cet achat, dont les livraisons s'espaceront jusqu'au mois de février 1933, a lieu à un prix supérieur au cours du marché mondial, la différence étant supportée par les exportateurs suisses ayant en Hongrie des créances à faire rentrer, qui s'y sont montrés disposés. Au cours de la discussion ayant eu lieu au sujet de cet accord spécial, certains doutes ont été exprimés au sein de la Chambre suisse du commerce qui regrette en particulier que la représentation compétente des intérêts de l'exportation n'ait pas eu l'occasion de collaborer aux négociations ou seulement même d'exprimer son opinion relativement à cette question.

La Chambre suisse du commerce a ensuite longuement discuté la *situation économique générale du pays*. A ce sujet elle a été de l'opinion unanime que les conditions actuelles rendent inévitables des interventions étatiques, bien que celles-ci soient en elles-mêmes extrêmement regrettables et qu'elles ne peuvent se justifier que par les circonstances de caractère absolument extraordinaire de notre époque. La Chambre suisse du commerce est d'avis que ces mesures ne peuvent être que temporaires et qu'elles devront être supprimées aussitôt que la situation le permettra, l'Etat devant par ailleurs se limiter au strict nécessaire dans leur promulgation. En liaison avec cette question, la Chambre a examiné, dans le domaine de la politique commerciale extérieure, l'intéressante tentative faite par la Belgique et la Hollande dans le but de réduire les barrières douanières séparant ces pays. On sait qu'aux termes de la Convention hollando-belge, signée à Ouchy lors de la Conférence de Lausanne du mois de juillet dernier, les parties contractantes s'engagent à ne procéder, dans leurs relations réciproques, à des augmentations des droits de douane au-dessus du niveau des droits existants à la date de la signature de l'arrangement ou à l'établissement de droits non existants à cette date. Par ailleurs, elles assument l'obligation de réduire, au moment de la mise en vigueur de la convention, leurs droits de douane de 10 % du taux existant, cette réduction étant portée un an après à 20 % de ce taux, puis annuellement à 30 %, à 40 % et à 50 %. Toutefois, il est prévu que les droits de douane ne devront pas être réduits au-dessous de 50 % du taux existant à la date de la signature de la convention, ni au-dessous d'un niveau correspondant à 4 % *ad valorem* pour les produits demi-ouvrés et 8 % *ad valorem* pour les produits entièrement ouvrés. Il est à relever que l'art. 3 de la convention prévoit que les parties contractantes ont le droit d'apporter des exceptions aux principes établis dans un certain nombre de cas. Par ailleurs, chacune des parties contractantes a la faculté de limiter ses importations ou ses exportations, à la condition toutefois de fixer un contingent qui, en principe et sauf dans des cas exceptionnels, ne pourra être inférieur à 100 % de la moyenne des quantités importées ou exportées pendant les années normales. Cet accord ne supprime donc pas entre ses adhérents le système du contingentement. Il est prévu que tout Etat tiers a la faculté d'adhérer à la Convention hollando-belge sur un pied d'égalité avec les Etats signataires. La Chambre suisse du commerce a estimé que les répercussions pour la Suisse de cette convention nécessitent un examen encore plus approfondi. En effet, la situation de notre pays et plus spécialement celle de nos douanes ne peuvent pas

être assimilées sans autre à celle des Etats dont il s'agit, le problème se présentant ainsi pour la Suisse sous un aspect particulier. Cependant, la Chambre suisse du commerce a estimé qu'une action commune des petits Etats dans l'intérêt du rétablissement de relations commerciales internationales normales doit être considéré comme un progrès et que, par conséquent, il y a lieu de la soutenir.

Prescriptions étrangères en matière de devises

(De l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne).

Allemagne.

Les contingents de devises allemandes ayant été fortement réduits en mai, les compensations n'ont plus été autorisées qu'en proportion des montants autorisés, de sorte que de nombreux exportateurs suisses se sont plaints. Là-dessus a été conclu, en juillet, un arrangement qui permet aux importateurs allemands de marchandises suisses de verser chaque mois un montant assez élevé de marks sur un compte spécial à la Reichsbank. Ce montant est *loin d'avoir été atteint*, pendant les deux premiers mois d'application de l'arrangement. Les exportateurs suisses ont d'ailleurs toujours été payés *immédiatement* par la Banque Nationale dès que les fonds se sont trouvés disponibles.

Les conditions requises pour l'emploi de cette procédure sont les suivantes: 1) l'importateur allemand doit se faire délivrer par l'Office de contrôle des devises compétent l'attestation que le contingent de devises auquel il avait droit est épuisé; 2) il doit se faire délivrer par la Reichsbank l'attestation que le compte de la Banque Nationale n'a pas encore atteint le montant maximum prévu. Quoique ce procédé paraisse compliqué, il n'en est pas moins utilisable et s'il devait se produire des difficultés, nous serions prêts à transmettre des renseignements à ce sujet. C'est pourquoi nous attirons encore une fois l'attention des intéressés sur cet arrangement. Il permet de faire rentrer non seulement les montants dus à l'exportation courante mais encore ceux provenant de livraisons antérieures et qui avaient été versés à l'avoir de comptes bloqués.

Autriche.

Le trafic des paiements avec ce pays s'opère de nouveau mieux, depuis quelque temps, quoique l'octroi de devises ait été presque suspendu. Le système des compensations admet également maintenant les avoirs provenant d'exportations ultérieures au 10 avril ou encore en cours. D'après ce que nous avons observé, les exportateurs suisses ne sont pas exclusivement réduits à ce procédé mais bien les importateurs. Comme nos exportateurs obtiennent avec ces compensations un cours légèrement supérieur à celui qu'ils obtiendraient en vendant ailleurs et que c'est seulement au développement des importations en provenance d'Autriche que le solde du clearing doit d'être équilibré; nous relevons encore une fois que l'O. S. E. C. se met à la disposition de ceux qui voudraient profiter de ces compensations.

Mexique.

Selon décret du 1^{er} septembre 1932, il est interdit d'introduire au Mexique des billets de banque étrangers et des monnaies tant étrangères que mexicaines. L'entrée des monnaies d'or de toute frappe, y compris l'or mexicain, demeure libre, ainsi que l'introduction des billets du Banco de Méjico. L'importation des devises et espèces assujetties à l'interdiction ne peut être effectuée, à titre exceptionnel, que par le Banco de Méjico et les banques associées. On tolère cependant que les voyageurs arrivant de l'étranger emportent l'équivalent de \$ mex. 3,000.— au maximum, qui devra être changé en monnaie mexicaine à la frontière même. L'exportation des monnaies mexicaines et étrangères demeure libre.

Roumanie.

D'après une communication de la Banque nationale, adressée aux sièges et banques privées autorisées à recevoir des demandes de devises, tout octroi de devises pour le remboursement de créances étrangères et pour le paiement des marchandises importées et dédouanées avant le 1^{er} janvier 1932 est suspendu. L'octroi des devises subsiste pour le paiement des intérêts déçus. A partir du 15 septembre 1932 la Banque nationale n'accorde des devises que pour des factures ayant une échéance d'au moins 90 jours. L'échéance se fixe d'après la date du dédouanement. Pour des traites acceptées, les devises sont en général toujours accordées.

**POLDI
HUTTE**
ZÜRICH 5
LIMMATSTR. 23

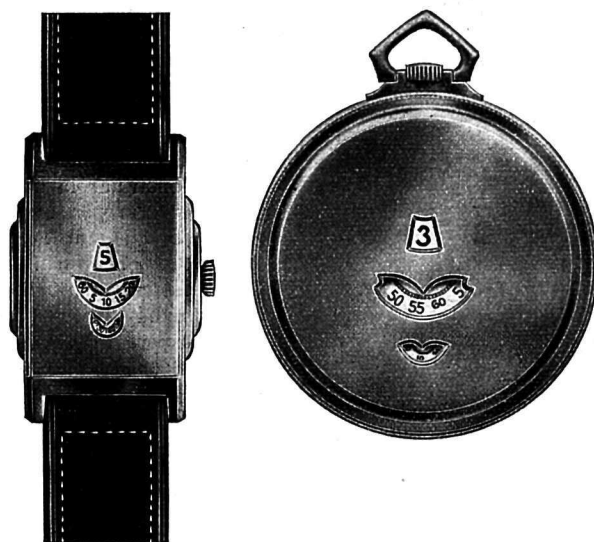
ACIER POLDI

**ACIÉRIES
POLDI**
GENÈVE
TERREAUX DU TEMPLE

**MANUFACTURE DE
BOITES DE MONTRES**

PAUL BOUVIER

À ST-URSANNE



Calottes et lépines heures sautantes
en plaqué or et métal chromé
toutes formes et grandeurs

Té1. 1.80

LOUIS BANDELIER, Nিকেleur, SAINT-IMIER

Té1. 1.80

**ARGENTAGES EXTRA SOIGNÉS, COURANTS ET SÉRIES
ANGLAGE DE PONTS GRAVURE DE LETTRES**

LIVRAISON EXTRA RAPIDES

PRODUCTION JOURNALIÈRE: 2000 CARTONS

COMMISSIONNAIRE SPÉCIAL POUR LA CHAUX-DE-FONDS ET LE LOCLE



ATTENTION!! IMPORTANTE DÉCOUVERTE D'UN BAIN SPÉCIAL
INOXYDABLE, RÉSISTANT A TOUTES LES INFLUENCES. — PROCÉDÉ
GARANTI INATTAQUABLE. — SE PRÊTE MERVEILLEUSEMENT POUR LES
MOUVEMENTS EXPORTÉS DANS LES PAYS D'EXTRÊME-ORIENT

**LES BOITES
de qualité**

en plaqué or laminé

10 ans 20 microns

20 ans 40 microns

sont livrées par la

Fabrique de boîtes

Cal. 8³/₄ - 12 lig.,
FontainemelonCal. 6³/₄ lig.
A. S. 624

BIELNA S.A., BIENNE

PLAQUÉ OR LAMINÉ ET ARGENT

seulement aux Fabricants d'horlogerie.

Ressorts pour petites montres depuis 2³/₄ mm
pour montres de poche
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE

FABRIQUE DE RESSORTS

PAUL DUBOIS, CORGÉMONT



Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

LAUSANNE A. Bugnion GENÈVE
2, Grand-Pont 20, rue de la Cité

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, mar-
ques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.
Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer
leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inven-
tions et constructions de modèles.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de
Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1633-1 X

SERTISSAGES DE 3 A 20
LIGNES

(les plaques à sertir se font chez moi, sans engagement pour le client)

Sertissages combinés - Bouchons et fixes

TRAVAIL SOIGNÉ — PIERRES DE QUALITÉ

Demandez mes derniers prix

F. GONSETH-CRIBLEZ, BIENNE

Téléphone 20.79

Rue de la Société, 5

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 7 octobre 1932

Autriche.

Avoir suisse à la Banque Nationale d'Autriche, au 10 avril 1932	fr. 9,239,661.84
Remboursements aux exportateurs autrichiens	fr. 290,539.84
Paiements aux exportateurs suisses	» 3,760,705.06
Compensations	» 1,102,971.56
Solde Avoir Suisse	fr. 4,085,445.38
Dernier Bordereau payé No. 1350.	

Bulgarie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 3,246,438.61
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 2,667,079.24
Solde Avoir Suisse	fr. 579,359.37
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	» 7,455,760.06
Total à compenser	fr. 8,035,119.43
Dernier Bordereau payé No. 1720/478.	

Hongrie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 15,376,307.85
Versements à la Banque Nationale Suisse	fr. 10,354,170.52
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 4,371,225.93
Solde Avoir Suisse	fr. 11,005,081.92
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 7,056,868.22
Total à compenser	fr. 18,061,950.14
Dernier Bordereau payé No. 438.	

Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 4,992,792.33
Versements à la Banque Nationale Suisse	» 1,659,609.09
Solde Avoir Suisse	fr. 3,333,183.24
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 3,079,226.15
Total à compenser	fr. 6,412,409.39
Dernier Bordereau payé No. 992.	

Douanes

Esthonie. — Nouveau tarif douanier.

Le tarif d'importation esthonien, mis à jour à la date du 19 juillet 1932, est le suivant, pour les articles intéressant plus particulièrement nos lecteurs:

	Droits anciens en fr. or	Nouveau tarif général minimum en couronnes
67 Pierres précieuses et demi précieuses, perles naturelles ou fausses, etc. <i>kg. net</i>	112.50	170.— 85.—
148. 2) Ouvrages en or, bijouterie or et platine, même avec pierres, perles, vraies ou fausses	936.—	1,000.— 500.—
4) ouvrages en argent, même dorés, bijouterie d'argent, dorée ou non, même avec pierres, perles, etc., vraies ou fausses	46.80	100.— 50.—
167. 8) Compteurs à gaz, d'eau, etc.	—	2.— 1.—
169. 12) Appareils électrotechniques combinés avec des mouvements d'horlogerie	—	5.— 2.50
171. 1) Mouvements d'horlogerie importés sans boîtes ou séparément des boîtes: (la pièce)		
a) pour montres de poche, de bracelet et similaires	1.95	3.— 1.50
b) pour horlogerie de toute sorte non dénommée spécialement	1.95	6.— 3.—

Remarque: Est considéré comme mouvement un assemblage de pièces distinctes, qui comprend des platines sur lesquelles sont fixées toutes les parties du mouvement ou quelques-unes d'entre-elles; les parties du mouvement se trouvant en dehors de cet assemblage, sont également considérées comme parties constitutives du même mouvement. Les platines simplement munies de pierres ou de petits pivots, sans autres pièces, ne sont pas considérées comme mouvements.

	Droits anciens en fr. or	Nouveau tarif général minimum en couronnes
171. 2) Montres de poche et de bracelets:		
a) à boîte en métaux précieux, sauf l'argent, ainsi qu'en autres matières fines, même avec ornements en pierres précieuses et similaires	19.50	30.— 15.—
b) à boîte d'argent, dorée ou avec parties et ornements dorés, boîtes à métaux communs argentés ou dorés, ainsi qu'avec parties argentées ou dorées, excepté les anneaux, remontoirs et lunettes ou avec ornements en pierres précieuses et similaires	4.94	8.— 4.—
c) à boîte d'autres métaux, excepté ceux ci-dessus désignés	2.99	4.— 2.—

Remarque: Les bracelets, ainsi que les autres objets dans lesquels se trouvent fixées des montres de poche, de bracelet et similaires, à condition de pouvoir en être détachés, sont taxés séparément d'après la matière ou leur nature; si, par contre, ces bracelets et autres objets ne peuvent pas être séparés des montres, ils seront taxés avec les montres comme bracelets, ou autres objets, selon leur matière et leur nature; en outre, une surtaxe sera prélevée conformément au litt. a) du § 1 du présent numéro, lorsque les montres n'ont pas de boîtes spéciales, ou lorsque leurs boîtes sont fabriquées de la même matière ou d'une matière de moindre valeur que celle des bracelets et autres objets, et conformément aux litt. a), b) ou c) du § 2 du présent numéro, lorsque les boîtes sont fabriquées en une matière de plus grande valeur que celle des bracelets ou autres objets.

	Droits anciens en fr. or	Nouveau tarif général minimum en couronnes
171. 3) Horloges de tour, de gare, de contrôle, grandes horloges similaires, d'un poids supérieur à 30 kg. pièce	39.—	50.— 25.—
171. 4) Horlogerie n. spéc. dénommée:		
a) à cage en métaux précieux, sauf l'argent	39.—	50.— 25.—
b) à cage en argent, etc.	39.—	16.— 8.—
c) à cage en métaux communs	—	2.— 1.—
d) réveils, syst. américain (avec sonnerie ou alarme) à boîte simple en tôle de fer ou cuivre	— .60	1.20 — .60
e) à boîte de toute sorte autre que ci-dessus dénommée plus, par <i>kg. net</i>	—	4.— 2.—
171. 5) Parties de mouvements d'horlogerie, démontées:		
a) non spéc. dénom. (rouages séparés, balanciers, cadrans, etc.)	1.50	5.— 2.50
b) non spéc. dénom. assemblées, parties non assemblées importées avec elles dans le même contenant intérieur	—	20.— 10.—
c) parties de toute sorte pour grosse horlogerie, etc.	— .78	1.— — .50

Remarque: 1) Les boîtes (cages) sans mouvement sont taxées d'après les numéros correspondant à leur matière et à leur nature. De même, seront

taxés séparément d'après leur matière et leur nature tous poids et chaînes d'horloges, lorsqu'ils seront importés séparément ou lorsqu'ils sont séparés du mouvement.

2) Les horloges électriques et leurs mouvements sont taxés comme horloges, tandis que leurs moteurs et les appareils de mouvement et de transmission sont tarifés d'après les numéros du tarif correspondant à leur matière et à leur nature.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou en billets de banque, a été fixé, pour la période du 1er au 10 octobre, à 135.96 % (période précédente 139.65 %).

Expositions, Foires et Congrès

Foire suisse de Bâle.

On sait que la question de savoir dans quelle mesure la crise économique mondiale agirait sur la Foire suisse de 1932 avait éveillé l'intérêt des milieux économiques. Et l'on s'était maintes fois demandé, durant les mois qui précédèrent l'ouverture de la Foire, si cette dernière serait en mesure de supporter les conséquences d'une crise aussi intense. Ces prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées, comme en témoigne le rapport qui vient de paraître. La dernière Foire (2—12 avril) a réuni au total 1123 exposants, contre 1,110 l'année dernière, ce qui peut être considéré comme un résultat réjouissant. De même, les locations ont rapporté au total environ 542,000 fr., contre 502,000 l'année dernière. Le total des surfaces effectivement louées et occupées à la Foire a été de 11,848,55 m². Le rapport nous apprend encore qu'il a été vendu à la dernière Foire environ 77,000 cartes d'acheteurs, et durant les 4 jours de visite publique on a vendu près de 29,000 cartes ordinaires de visiteurs.

En ce qui concerne le résultat de la Foire suisse, le rapport déclare qu'il peut heureusement être qualifié de bon. « La Foire, dit-il en substance, a eu pour effet de stimuler le marché. La crise, au lieu de paralyser les affaires, a provoqué au contraire une fertile coopération qui a valu à l'écoulement des marchandises sur le marché indigène d'importantes contingents d'acheteurs. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour l'exportation. Si, contre toute attente, le résultat fut bon pour les affaires intérieures, il fut, selon les prévisions, insuffisant pour l'exportation. Il va de soi que le régime des contingents, les entraves mises au marché des devises et à l'exportation ont grandement nui aux affaires d'exportation auxquelles la Foire aurait pu donner lieu. »

Informations

Avia.

Les créanciers de la maison *Rodian Gress A/S., à Copenhague*, sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

Thos. Allnutt & Co., Londres W. C. 2.

Cet avis concerne spécialement les fabriques de vis et marchands de fournitures.

— Nous mettons en garde contre:

Andersen, Georg, Copenhague

Ellersted, Hertha Marie, Copenhague

Larsen, Valdemar, Odense

Wulf Lewin, Vilna et Varsovie

Centrala Zegarmistrowska N. Lewin & Co, Vilna LPKQUQGNXJ QVUNSTNJPRT.

Réhabilitation.

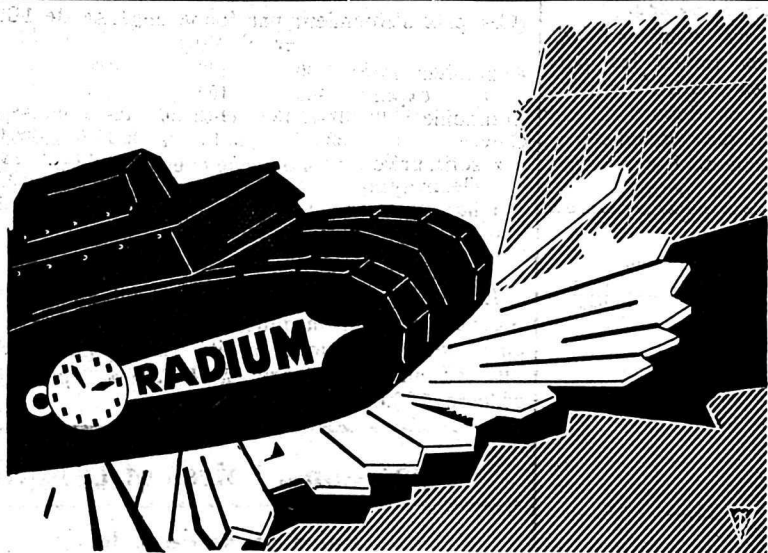
Le litige faisant l'objet du signalement de *M. G. Thomas, Estavayer-le-Lac*, dans la *Fédération Horlogère Suisse* du 5 courant a été réglé.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Roumanie. — Créances en souffrance.

Dans les milieux toujours plus étendus de l'économie suisse, on en arrive à se demander s'il ne sera pas nécessaire d'envisager la conclusion avec la Roumanie, d'un accord de clearing; pour chercher, d'une part, à recouvrer les anciennes créances en souffrance dans ce pays, en raison des restric-



Notre idée fait son chemin

et chaque jour sont plus nombreux les fabricants qui vont au succès en améliorant toujours plus la qualité de leurs produits.

Notre aide leur est précieuse, car il est reconnu que grâce aux procédés spéciaux et à la matière lumineuse que nous employons, nos „posages“ sont incomparables par leur belle apparence verte, leur luminosité, leur résistance et leur durée.



L. MONNIER & Co
LA CHAUX-DE-FONDS

Tél. 14.38 Tourelles 38

GENÈVE

Charmilles 10 Tél. 23.628

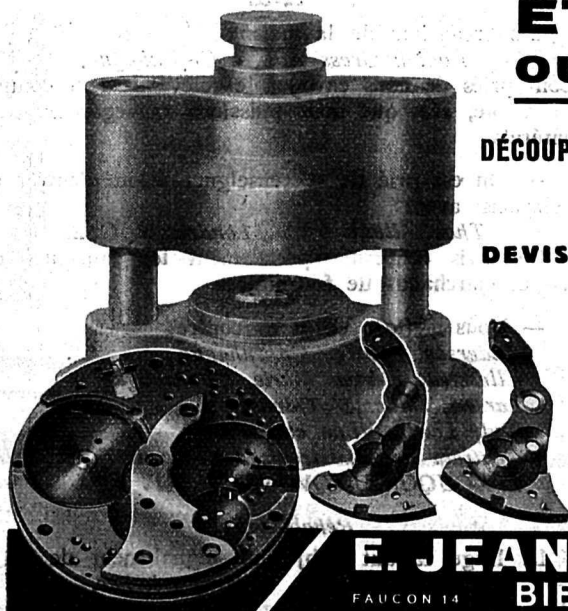
69-1 C Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses

MERZ & BENTELI, BUMPLITZ

Stock important en mouvements

8 3/4, 10 1/2 - 16 et 17 lig. lépines, 16 et 17 lig. savonnettes, 13 lig. sav. - 19 lig. sav. **sont offerts.**

Adresser les offres sous chiffre **P 3798 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**



ETAMPES OUTILLAGES

DÉCOUPEURS OU REPASSEURS

Trous de mobiles pour calibres à bouchons ou pierres chassées.

DEVIS pour transformation de calibres anciens en modernes.

INTERCHANGEABILITÉ reconnue et stable.

Etampes - Pièces Aciers
Découpages, Repassage soignés et de précision. Outillage pour la chasse de la pierre.

E. JEANRENAUD
FAUCON 14 BIENNE TÉLÉPH. 51.92

ESPAGNE

Maison très ancienne de Barcelone, références de premier ordre, disposant de magasins pour exposition et dépôt, cherche fabricant, désirant faire la vente de ses articles en Espagne.

Ecrire sous chiffre **P 3792 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Représentation

de fabrique d'horlogerie et de branches annexes, cherche pour la **Pologne**, jeune homme habitant Varsovie, parlant le français, l'allemand et le polonais et ayant la licence commerciale. Références à disposition. — Offres sous chiffre **A 22870 U** à **Publicitas Bienne.**

Fd. et Ad. Droz

Parc 91

La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements 4 lig. ovales et 3 3/4 lig. rectangles, ancre,



405x16 mm.

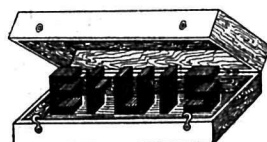


9,8x14 mm.

Angleterre

On offre calottes or 9 k. et argent, formes variées, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2, 12" ancre 15 rub., belle qualité. Prix avantageux.

Offres s. chiff. **P 2520 J** à **Publicitas St-Imier.**



Boîtes en bois

pour outils, montres, pierres fines, etc.

Exécution en tous genres

FR. BISCHHAUSEN

Fabrique d'Etuis, **Berne**
Fondée en 1842

Installation spéciale permettant l'entreprise de séries.

Etampes de boîtes

Mécanicien-technicien spécialiste dans les étampes rondes et de formes cherche situation.

Offres sous chiffre **P 3746 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Nous achèterons d'occasion

machine à tailler «Mikron» par génération.

Faire offres case postale N° 3788, Neumarkt, Bienne.

Maison de gros achète tout stock de liquidation de **montres finies et mouvements**

depuis 3 3/4 lig. bracelets jusqu'aux montres de poche 18 lig.

Faire offres sous chiffre **G 21868 U** à **Publicitas Bienne.**

OCCASION

On céderait avantageusement: 180 mouvements 5 1/2 lig. ovale Aurore, 15 et 16 rubis; 84 movts. 4 3/4 lig. rect. Sonceboz, ancre, 16 rubis; 48 calottes 8 3/4 lig. or 14 Kt., mirages et lentilles, ancre.

De même lots diff. de montres-bracelets ancre, argt et or. Toutes ces marchandises sont d'une très bonne qualité.

Demand. off. s. chiff. **P 3755 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

QUI FOURNIRAIT

appareil neuf ou usagé tel qu'il était en son temps fabriqué par la maison Sandoz & Moritz à Tavannes, pour le lent refroidissement dans l'huile, de vis trempées, etc.? Eventuellement modèle identique.

Adresser offres sous chiffre **P 3788 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Impôt fédéral de guerre, 3^{me} période

L'administration soussignée rappelle qu'en vertu des instructions qui ont été données aux contribuables, la 4^{me} et dernière annuité de l'impôt fédéral de guerre, 3^{me} période, écherra le 15 octobre 1932 et devra être acquittée au plus tard le 30 novembre de la même année.

Les paiements pourront être effectués à la Préfecture du District ou à la Banque Cantonale Neuchâteloise (siège central, succursales, agences et correspondants).

En cas de non paiement de la 4^{me} annuité dans les délais fixés ci-dessus, un intérêt moratoire de 5% calculé dès le jour de l'échéance jusqu'à celui du paiement, sera ajouté à l'impôt

Administration cantonale de l'impôt de guerre.

GRAVURE DE LETTRES

A. ROULET-HUGUENIN ET FILS
LE LOCLE

CADRANS POUR PENDULETTES
TOUS STYLES
DÉCORATION
MARQUES AMÉRICAINES

PROCÉDES MODERNES

Remontoirs automatiques

cherchés par grande maison pour U. S. A.

Offres à **case postale 10563 La Chaux-de-Fonds.**

Marché anglais et colonies

Offrir détaillé tout stock de montres or, argent, métal, toutes formes et toutes grandeurs, seulement articles avantageux, sous chiffre **P 3718 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

VERRES DE MONTRES

Sommes acheteurs de verres de montres ronds, tous genres, d'occasion.

Faire offres détaillées avec prix à case postale 10589, Chaux-de-Fonds.

On achèterait d'occasion, mais en bon état

10 pantographeurs.

Faire offres avec indication de la marque et du prix sous chiffre **P 3739 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Grossiste viennois, bien introduit depuis de nombreuses années auprès de la clientèle autrichienne, cherche la

représentation

à la commission d'une importante fabrique d'horlogerie (montres métal et argent, ainsi que mouvements). Références suisses de 1er ordre.

Case postale 17670, Soleure 3.

Pivotages d'échappements

Organisation complète pour pivotages depuis 3 3/4 à 19 lig., dans tous les genres soignés, bon courant, etc. Livraisons rapides petites et grandes séries.

A la même adresse, on offre à louer petits et grands ateliers, pour n'importe quelle partie de l'horlogerie ou autres industries.

S'adresser à **Gustave Sandoz, Saint-Martin (Val-de-Ruz).**

tions prises par ce Gouvernement, en matière de devises, et d'autre part, à faciliter la conclusion de nouvelles affaires.

Les maisons d'horlogerie intéressées au marché roumain qui n'auraient pas encore donné leur opinion à ce sujet, à leurs associations respectives, sont priées de s'annoncer le plus vite possible à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, qui leur donnera la possibilité d'exprimer leur point de vue, dans l'enquête actuellement en cours.

Registre du commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

- 30/9/32. — Ernest Brise (de Hädingen, Alsace), horlogerie-bijouterie, Baslerstr. 284, Neu-Allschwil.
- 28/9/32. — Fritz Kamm (d'Obstalden, Glaris), représentations d'horloges d'applique Radio, etc., Gosten, Untersterzen (Quarten, St-Gall).
- 1/10/32. — Paul Froidevaux (Louis-P. F., du Noirmont), fournitures industrielles et d'horlogerie, Rue Numa Droz 185, La Chaux-de-Fonds.
- 20/9/32. — Regalis-Uhren A. G. (Montres Regalis S. A.), (Regalis Watch Ltd.), soc. an. cap. soc. fr. 24,000 nom., commerce d'horlogerie, Cons. adm.: Jakob Schneider, de Diessbach, prés., Otto Wullmann, de Grenchen, vice-prés., Julius Brandts, ressortissant allemand, secrét., sign. tous collect. à deux. Siège: Bündengasse, Grenchen.
- 29/9/32. — Orwa S. A., soc. an. cap. soc. frs 20,000 nom. à assortiments à ancre, taillages, petite mécanique. Cons. adm. Louis Schorer, de Wangen prés., René Ruchti, de Büren s/A., secrét., Fernand et Edgar Hippenmeyer, de Gottlieben, Ernest Schorer, de Ringgenberg, sign. tous individ., Renan.

Registre spécial (II)

Enregistrements:

- 3/9/32. — Jodelet Adolphe, boîtier, Charrière 13, La Chaux-de-Fonds.
- 3/9/32. — Wiederkehr Jean, boîtier, Tertre 9, La Chaux-de-Fonds.
- 12/9/32. — Maurice Erard, décodeur, Bienne.
- 24/9/32. — Juliette Flavia Meyer née Spicher, veuve d'Emile, horlogère, Cernier.

Modifications:

- 28/9/32. — La soc. an. «Fabrique d'horlogerie S. A.», à Arogno, est dissoute, sa raison radiée; actif et passif sont repris par la «Società Anonima C. & G. Manzoni & Fils», audit lieu, qui modifie sa raison sociale en celle de Fabriques d'ébauches réunies Arogno S. A., soc. an. cap. soc. fr. 100,000 nom. Cons. adm.: Virgile Juillerat, du Châtelat, présid., Enrico Manzoni, d'Arogno, membre, Emilio Navoni, de Rovio, secrét., sign. collect. à deux. Siège: Locarno.
- 29/9/32. — Pendelec A. G., horloges électriques et automatiques, Bâle. La signature de Alois Widmer-Gaizsch, présid., est radiée et Josef Bögemann-Reimann, est nommé présid. du Cons. adm.
- 28/9/32. — Fabrique de Décolletages S. A., soc. an. Court. Le siège est transféré à Tavannes, le cap. soc. réduit à fr. 10,000 nom., Alfred Staub cesse de faire partie du Cons. adm., sa sign. radiée. Adm. unique: Vincent Blum, de Beggingen.
- 30/9/32. — La soc. com. «Ls. Eggli-Weibel et Co.», est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par Ls. Eggli-Weibel & Co., Aktiengesellschaft (Société Anonyme), soc. an. cap. soc. fr. 10 mille nom., fabrication de cadrans émail. Cons. adm.: Louis Batschelet, de Hermsigen. Siège: Rue Reuchenette 4, Bienne.
- 3/10/32. — Rodana S. A. (Ltd. Comp.), Bienne. Joseph Rudolf, présid. est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée.

Radiations:

- 26/9/32. — Alfred Engel, bijouterie, orfèvrerie, Le Chatelard, Montreux.
- 30/9/32. — J. et M. Giacchino frères, soc. n. coll., fabrique de bijouterie et joaillerie, Genève.
- 3/10/32. — Melchior Steudler, fabrication de pierres d'horlogerie, Meiringen.
- 3/10/32. — J. Ullmann & Cie, Jack Watch Factory, (siège à Hongkong), fabrication et vente d'horlogerie, soc. n. coll., succursale de La Chaux-de-Fonds.

Faillites.

Etat de collocation:

Faillie: Aktiengesellschaft Uhrenfabrik Burgo, Bettlach.
Délai pour action en opposition: 18 octobre 1932.

Révocation de la faillite:

4/10/32. — Shribman, Joseph, chef de la maison «The Fountain Watch Company», London, Succursale La Chaux-de-Fonds.

Concordat.

Prolongation du sursis concordataire.

Le sursis accordé à Paporz Paul, pierriste, Rebenweg 22, Bienne 7, a été prolongé de deux mois, soit jusqu'au 25 décembre 1932, l'assemblée des créanciers reportée au 13 décembre 1932.

Délibération sur l'homologation du concordat:

14/10/32. — Gilomen et Cie A. G., fabrique d'horlogerie, Longeau/Bienne.

Dessins et Modèles

Prolongations:

No. 33876. 21 juillet 1922, 13 h. — (IIIe période 1932-1937). — 4 modèles. — Mouvements de montres. — Fabrique d'Horlogerie Recta S. A., Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 20 juillet 1932.

No. 40988. 19 juillet 1927, 11 h. — (IIe période 1932-1937). — 10 modèles. — Calibres de montres. — Fabrique d'Horlogerie de Fontanemelon, Fontanemelon (Suisse); enregistrement du 22 juillet 1932.

No. 41214. 29 août 1927, 19 h. — (IIe période 1932-1937). — 2 modèles. — Emballages pour ressorts de montres. — Emma Studer-Zeuger, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 28 juillet 1932.

Radiations:

No. 40646. 30 avril 1927. — 12 modèles. — Boîtes de montres.

No. 40647. 28 avril 1927. — 12 modèles. — Pendulettes miniatures.

COTES

14 octobre 1932

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 68.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.— »
» laminé, pour doreurs > 3575.— »
Platine > 7.— le gr.
Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

Qualités ordinaires par carat fr. 4.30-4.50
Grain fermé, petit roulé > 4.60-4.80
Boart Brésil > 4.90-5.30
Eclats > 3.80-4.30

Cours communiqués par:

I.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S. H. Kahl, Diamants, Genève.

	Parité	Esc.	Demande	Offre
	en francs suisses %			
France	100 Frs	20.305	2 1/2	20.27
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	17.82
U. S. A.	1 Dollar	5.18	2 1/2	5.14
Canada	1 Dollar	5.18	—	4.65
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	71.50
Italie	100 Lires	27.27	5	26.40
Espagne	100 Pesetas	100.—	6 1/2	42.—
Portugal	100 Escudos	22.29	6 1/2	16.—
Hollande	100 Flerins	208.32	2 1/2	207.90
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	122.60
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	4	101.50*
Autriche	100 Schilling	72.93	6	—
Hongrie	100 Pengö	90.64	5	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	4 1/2	15.40*
Estonie	100 Cour.	139.—	5 1/2	138.—
Lettonie	100 Lats	100.—	6	99.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6-7	51.—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	2661.—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	90.50
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	4	89.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	4	92.—
Finlande	100 Markka	13.05	6 1/2	7.40
Pologne	100 Zloty	58.14	7 1/2	58.30*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7 1/2	9.13*
Arabie	100 Francos	100.—	8	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	10	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	8	—
Roumanie	100 Lei	3.10	7	3.02
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	247.75
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	1843.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	6	25.—
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2	13.75
Argentine	100 Pesos	220.—	6	—
Bésil	100 Milreis	62.08	—	—
Chili	100 Pesos	68.—	4 1/2	30.50
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	224.—
Colombie	100 Pesos	504.—	6	495.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	102.—
Equateur	100 Sucres	103.60	7	—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	75.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	158.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	4	125.—
Chine	100 Taels	—	—	158.80
Japon	100 Yens	258.33	4.38	117.—

* Cours du service international des virements postaux.

Comptant

London 4 oct. 5 oct. 6 oct. 7 oct.

(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.)

Aluminium intér	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	42.42 10/	42.42 10/	42.42 10/	42.42 10/
Cuivre	33.6 3	33.13 1/4	32.14 1/4	32.10 7/8
» settl. price	33.5/	33.12 6	32.15/	32.10/
» électrolytiq.	37.10-38	37.15-38	37.5-37 1/10	36.15/37
» best. selected	36.15/37	35.15-37	36.15/	34.15/36
» wire bars	38	38	37.15/	37
Etain anglais	153.13/	153	150.15/	150.10/
» étranger	151.7 6	151.7 6	149.3/6	148.18 9
» settl. price	151.5/	153.10.	149.5/	149
» Straits	157	157.5/	155.5/	155
Nickel intérieur	240-245	240-245	240-245	240-245
» exportation	37-38 c/d	37-38 c/d	37-38 c/d	37-38 c/d
Plomb anglais	14.10/	14.10/	14.5	14
» étranger	12.8 9	12.13 9	12.8/9	12.5/
» settl. price	12.10/	12.12/6	12.7/6	12.5/
Zinc	15.1/3	15.5/	14.17/6	14.13/9
» settl. price	15.2 6	15.5/	14.17 6	14.15/

Comptant

Paris 5 oct. 6 oct. 7 oct. 8 oct.

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Nitrate d'argent	193	193	193	193
Argent	275	275	275	275
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	29.000	29.000	29.000	29.000
» iridié 25 %	43.000	43.000	43.000	43.000
Iridium	75.000	75.000	75.000	75.000

(en francs français par gramme).

Chlorure de platine	13.—	13.—	13.—	13.—
Platinite	15.—	15.—	15.—	15.—
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London 5 oct. 6 oct. 7 oct. 8 oct.

(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).

Or (shill.)	119/4	119/5	119 6	119/8
Palladium (Lstg.)	4.4 3	4.4/3	4.4 3	4.4 3
Platine (shill.)	185	185	185	185

(par once standard 925/1000 en pence).

Argent en barres 17.7/8 | 17.11/16 | 17.11/16 | 17 3 4

New-York 5 oct. 6 oct. 7 oct. 8 oct.

(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Argent en barres 27.3 8 | 27 1/4 | 27 3/8 | 27 3/8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 1/2 %
» » avance s/nantissement 3 1/2 %

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Très habile sténo-dactylographe française et anglaise, bonnes notions d'espagnol et d'allemand, connaissant très à fond la fabrication depuis l'ébauche, apte à diriger personnel et à suivre seule l'exécution des commandes, cherche place

d'employée supérieure
Offres sous chiffre P 3800 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

USINE A VENDRE

Pour cause d'âge, je cherche à vendre mon établissement, soit ateliers de constructions mécaniques, bien outillés, en pleine prospérité, avec des spécialités intéressantes et une riche clientèle. Gros bénéfices assurés et prouvés. Pas de chômage.

La vente comprend différents bâtiments industriels et un bel appartement. Vastes terrains en bordure des quais de la gare.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresse: au propriétaire: Marius Piguet, Le Brassus (Vaud).

Nous cherchons **montres pour garçonnets**, bon marché, article réclame. Faire offre Agence Havas **Nancy** (France), N° 30075, qui transmettra.

On demande finisseur d'étampes.
Offre sous chiffre M. L. 1136 à Rudolf Mosse, Zurich.

A vendre
à prix très avantageux:
lois de montres de poche et bracelets, mouvements et boîtes.
Offres à **casier postal 40, Bienne 3.**

BOITIER
demande place de contremaître, grande pratique, tournage sur toutes les machines, refrotage, achevage, étampe, dégrossissage, chromage, pouvant faire tous les bains, peut faire prix de revient et voyages; ayant occupé place analogue.
Offre sous chiffre W 73575 X à Publicitas Genève.

Installations de dépoussiérage

pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.

Innombrables références, 35 ans d'expériences

Ventilation S. A., **Stäfa**
6 Z Zurich**MOUVEMENTS BAGUETTE**Exigez la pierre extra soignée
avec balancier $\frac{1}{2}$ bombée olivée

de la Fabrique

THEURILLAT & C^{IE}

— Porrentruy —

Prix extraordinaire.

Faites un essai.

Fabrique de pignons et taillages

tous genres pour l'horlogerie

PROFIL S. A., BIENNE

Téléphone 28.99

Rue du Jura 28

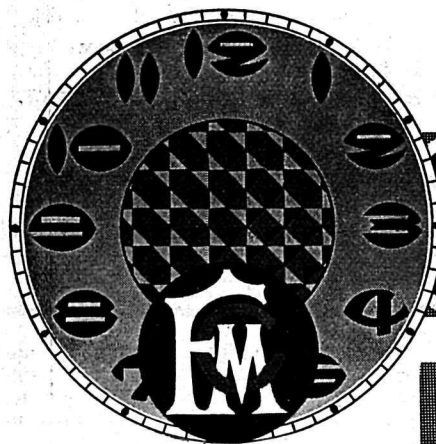
Outillage moderne. — Prix avantageux.

**Mécaniciens! Horlogers!**Ne faites plus de jauges-tampons! **MICROMÉCANIQUE S. A. anc. Honnegger, Golay & Cie, à Neuchâtel** vous livre les jauges «HG» à meilleur compte (prix de base fr. 0.75. Précision 1/1000 mm.). — Grand stock. — Prod. mens.: env. 4000 jauges, répandues partout. — Jauges-bagues «HG». Calibres filetés. — Etalons de base, précision: jusqu'à 1/10.000 mm.

Nous cherchons preneurs réguliers en

8³/₄ lig./12 heures sautantes**8³/₄ lig./12 à cadrans,**

en qualité courante et soignée.

Adresser les offres sous chiffres **P 3799 C** à
Publicitas Chaux-de-Fonds.**FABRIQUE DE
CADRANS
METALLIQUES A BIENNE****LOUIS LANG S. A., PORRENTRUY**

No. 272



No. 7



No. 271



No. 270



No. 273



No. 276

Quelques modèles des genres que nous exécutons en
argent, métal chromé et plaqué or laminé.